

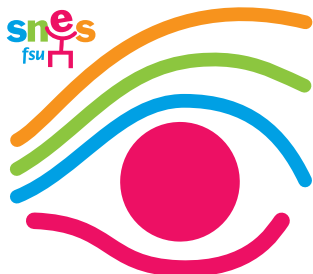
# HISTOIRE DES ARTS

## SOMMAIRE

- Quelle place pour l'histoire des arts en classe ? Absence de boussole...  
Le SNES demande p.2
- Vos témoignages – Et au lycée ? p.3
- Questionnaire p.4

OBSERVATOIRE  
NATIONAL

snes  
fsu



DES PROGRAMMES  
ET DES PRATIQUES

CE 4 PAGES A ÉTÉ RÉALISÉ PAR : SANDRINE CHARRIER, FRANÇOIS LECOINTE,

EMMANUELLE MARIINI, FRANÇOISE ORDUREAU, VÉRONIQUE SERVAT (SECTEURS CONTENUS ET COLLÈGE)

COORDINATION : SANDRINE CHARRIER (CONTENUS@SNES.EDU)

## Le ministère doit entendre la profession

**S**ans attendre un bilan qualitatif de la première année d'expérimentation, le ministère a généralisé sans cadrage l'enseignement et l'épreuve d'histoire des arts au DNB.

Une telle attitude est inadmissible. D'autant que le SNES, depuis 2008, n'a cessé lors d'audiences ou par le biais de courriers et de pétitions de porter des propositions pour un enseignement de qualité au service de la réussite des élèves : cadrage national de l'épreuve, intégration dans les services des heures de concertation nécessaires à la mise en place de l'enseignement interdisciplinaire, HSE à titre transitoire, indemnités d'examen...

Au final, par refus de tout « investissement », le ministère a abandonné toute ambition, se contentant d'effets d'annonces. Le résultat est un renforcement des inégalités et une nouvelle dégradation des conditions de travail des enseignants. Le renvoi de l'organisation et des objectifs de l'épreuve à chaque établissement ont suscité beaucoup de débats, parfois conflictuels, de nombreuses réunions, et souvent un énorme travail des enseignants.

Autant de contenus enseignés et de modalités d'épreuve (ou presque), que d'établissements : l'enseignement et l'épreuve du DNB n'ont donc absolument rien de national et sont significatifs de la conception ministérielle de l'autonomie des établissements.

Ce 4 pages présente les analyses du SNES, des témoignages de collègues ainsi qu'un questionnaire que nous vous invitons à nous retourner.

Le ministère doit entendre la profession !

**Le SNES continuera de porter les exigences des personnels dans l'action qu'il initiera à la rentrée, et dans ses propositions à l'occasion des élections professionnelles d'octobre 2011. ■**

**Roland Hubert**, cosecrétaire général du SNES

**Sandrine Charrier**, secrétaire nationale, responsable du secteur Contenus



Page histoire des arts  
sur le site du SNES  
(textes officiels, analyses  
et propositions) :  
[www.snes.edu/  
-Histoire-des-arts-  
nouvel-.html](http://www.snes.edu/-Histoire-des-arts-nouvel-.html)

# Quelle place pour l'histoire des arts en classe ?

Dans l'idée des promoteurs de ce nouvel enseignement, en 2007, il s'agissait de « *mettre en synergie tout ce qui se faisait dans les différentes disciplines* », « *de rendre visible ce que l'on travaillait déjà* », et cela ne devait pas « *tout chambouler* »... Force est de constater que si l'on peut aborder l'histoire des arts de cette façon en Sixième, Cinquième et Quatrième, cela devient totalement impossible en Troisième, du fait de l'épreuve imposée. En effet, comment préparer les élèves à entrer dans des problématiques interdisciplinaires sans avoir le temps de travailler cette approche en classe ? Comment demander aux élèves de faire un exposé oral à partir d'une problématique ou d'une question sans leur avoir appris à le faire ?

De fait, si l'on veut correctement préparer les élèves à l'épreuve, il faut rogner sur certains programmes disciplinaires (his-

toire-géographie et enseignements artistiques notamment), moins travailler les pratiques artistiques, ce qui n'est pas acceptable et contradictoire avec l'esprit des programmes disciplinaires actuels ! Autre alternative : compter sur le travail des élèves en dehors de la classe. Ainsi, nombre de collègues considèrent qu'ils ne peuvent pas travailler correctement l'histoire des arts en classe, faute de temps et demandent aux élèves de choisir une œuvre ou une problématique (voire plusieurs) et de construire un dossier, support de l'interrogation orale, au risque de renforcer encore davantage les inégalités, de surcroît avec une épreuve coefficient 2... Pour le SNES, si le travail de l'élève sur un dossier peut être formateur et intéressant, il faudrait que les élèves aient le temps de le construire, avec les enseignants concernés et particulièrement les documentalistes. ■

## Absence de boussole...

« **F**aire confiance au terrain » : c'est le principe même de l'enseignement de l'histoire des arts, selon le ministère... Or, cette pseudo-confiance s'apparente davantage à un abandon de la profession : les enseignants se retrouvent coincés entre des injonctions compliquées et parfois contradictoires (mise en œuvre des programmes disciplinaires en lien avec les thématiques du « programme » d'histoire des arts, travail interdisciplinaire sans heures de concertation), et la volonté de bien faire et de renforcer l'accès à la culture artistique de tous les élèves.

Tout ceci met le métier en tension, augmente encore un peu plus le temps consacré à la préparation des cours, et à la concertation, qui faute de créneau horaire défini par l'institution est non rémunérée et au-delà des heures de cours...

Ainsi, faute de véritable cadrage national de l'épreuve du brevet, les enseignants passent des heures à tenter de se mettre d'accord sur le nombre et la nature des thématiques à traiter dans l'année, les objectifs de l'évaluation, le niveau d'exi-

gence requis, les connaissances et compétences exigibles, une grille d'évaluation... Cela crée d'ailleurs parfois certaines tensions entre les collègues...

En outre, alors que le BO n° 40 du 29 octobre 2009 précise que les jurys doivent être constitués d'un binôme « *comportant au moins un professeur d'un enseignement artistique ou d'histoire* », certains chefs d'établissement ne respectent pas les textes et imposent des binômes sans enseignants spécialistes, alors que l'épreuve est coefficient 2 au brevet, rappelez-le !

Cette épreuve est emblématique de la vision ministérielle du système éducatif : grande latitude laissée aux équipes pédagogiques au nom de l'autonomie des établissements, générant ainsi des disparités entre établissements et une rupture d'égalité entre les élèves.

« *Faire confiance au terrain* » rime ainsi davantage avec absence de boussole, travail supplémentaire non rémunéré et injonctions hiérarchiques insupportables. ■

## LE SNES DEMANDE

■ la suppression de l'épreuve d'histoire des arts ;

■ une évaluation des élèves dans le cadre des disciplines impliquées ;

■ une réflexion beaucoup plus globale sur l'interdisciplinarité, qui ne doit pas être pensée comme un rajout aux différents programmes, mais au contraire réfléchi lors de l'écriture de ceux-ci. Les programmes des différentes disciplines devraient être conçus en complémentarité.

Des questionnements ou des objets d'étude pourraient ainsi traverser directement les programmes, avoir un sens par rapport aux savoirs disciplinaires et aux compétences à mettre en œuvre, au lieu de se surajouter souvent artificiellement.

Pour cette année scolaire, dans le contexte de l'imposition de l'épreuve, le SNES demande :

■ que la définition du jury soit revue pour permettre que, dans la mesure du possible, un professeur d'arts plastiques ou d'éducation musicale soit présent dans chaque jury. En effet, comment interroger les élèves sur « *des éléments de vocabulaire spécifique aux grands domaines artistiques* » ou sur « *des notions de base sur les techniques de production des œuvres* » comme le précise le texte de la note de service parue au BO n° 40 du 29 octobre 2009, si aucun professeur d'enseignement artistique n'est présent au jury ? En leur absence, le risque est grand, à terme, que la partie connaissances artistiques soit évacuée de l'évaluation, au profit de l'évaluation de compétences orales, de synthèse ou d'items du socle commun ;

■ que les oraux ne soient pas organisés dans le cadre des heures de cours, mais dans celui de journées banalisées ;

■ que le recteur (ou par délégation le chef d'établissement) envoie des convocations aux membres désignés du jury, comme pour toute épreuve ;

■ que les membres du jury perçoivent des indemnités d'examen ;

■ que le travail des collègues soit respecté, avec le paiement des heures supplémentaires effectuées cette année, notamment pour la concertation.

# Vos témoignages

**Nous avons sélectionné des éléments représentatifs des témoignages reçus.  
Merci pour vos contributions.**

**D**es collègues ne travaillant pas le jour de l'épreuve sont réquisitionnés pour boucher les trous des absences des collègues qui évaluent les élèves...

Ils ne seront pas payés mais en contrepartie auraient la possibilité de ne pas assurer quelques heures, à des dates ultérieures.

On interroge sur ce que nous sommes capables d'évaluer en fonction de nos disciplines : histoire et littérature, musique et histoire, arts plastiques et lettres... Les élèves tirent au sort un sujet parmi trois. Entre deux élèves est prévu un temps de concertation pour évaluer.

Nous sommes ahuris par la façon dont se passent les épreuves et par le poids de l'organisation.

**C. G., Créteil**

**D**ans mon collège de centre ville au public varié, un enseignant référent par classe a été désigné. Il devait présenter l'épreuve et ses règles aux élèves et les conseiller. L'impression d'ensemble laisse assez bien présager de ce que sera l'autonomie des collèges : chacun fait ce qu'il veut, il n'y a aucune exigence commune et les élèves les plus malins finissent par venir négocier directement avec leur professeur référent leur « travail minimum ». Quant aux autres ils font un copier-coller et viendront à l'oral sans aucune préparation.

**E. J., Strasbourg**

**L**'horreur ! Aucun accord entre collègues. Un principal qui fait tout « à sa sauce ». Non seulement il n'y a pas de cadrage national, mais le cadrage académique n'est pas respecté... *Quid* de l'équité entre élèves ?

**I. M., Bordeaux**

**Q**ue faire lorsqu'on se retrouve à notre insu coordinatrice (non rémunérée) de l'épreuve car vous avez été la seule à proposer des sujets et à avoir une conscience professionnelle ?

Un professeur d'éducation musicale se retrouve à faire passer les élèves sur une analyse d'œuvre plastique ! Aura-t-il les bons critères alors qu'il n'a pas un regard et un vocabulaire de plasticien ? Comment pouvons-nous nous organiser et harmoniser les critères d'évaluation sans aucune heure prévue ?

Comment fait-on lorsqu'en même temps on a 21 classes (+ de 500 élèves), et que l'on nous a mis professeur principal ?

Autant j'étais motivée pour enseigner l'histoire des arts aux élèves, autant je suis démotivée par l'énorme travail que j'ai fourni, de plus, gratuitement.

La concertation est absolument nécessaire (ne serait-ce que deux ou trois heures par trimestre).

**M. B., Créteil**

**L**es modalités différentes d'organisation conduisent à des évaluations différentes :

– évaluation devant la classe ou seul devant un jury ;

– par groupe ou individuelle ;

– critère d'évaluation : prise en compte ou non d'un dossier personnel ;

– poids donné au cours ou aux recherches personnelles ;

– jury de trois, deux voir un professeur(s) dans certains établissements ;

– différence entre un jury composé de personnes ayant une connaissance de l'œuvre et un jury de « non spécialistes » de cette œuvre, ce qui entraîne une différence de jugement et d'évaluation ;

– critères d'évaluation et barème à définir dans chaque établissement : équité nationale plus que problématique.

L'histoire des arts est une idée intéressante pour travailler en interdisciplinarité mais impossible à mettre en pratique correctement sans concertation. L'enseignement et l'évaluation au DNB, le cadre flou, les modalités locales creusent le fossé des inégalités scolaires. Il va exister une inégalité des élèves sur le territoire face à l'épreuve du diplôme national du brevet.

Une décrédibilisation de la culture artistique et de la compétence spécialisée des enseignants est à craindre, et risque d'aboutir dans l'esprit des élèves et des parents à un déni de compétence et de savoir-faire puisque, implicitement, tous les professeurs peuvent tout évaluer... ou tout enseigner.

**G. H. et P. C., Grenoble**

**L**'enseignement s'est mis en place tranquillement. Des thèmes communs ont été définis. Peu, voire pas, de concertation mais toujours cette volonté de bien faire. Deux réunions ont été organisées hors temps scolaire, certains d'entre nous n'y sont pas allés. Une réunion avec les IPR a été organisée hors temps scolaire. Deux enseignants volontaires y sont allés sans rapporter de grandes nouveautés. L'épreuve aura lieu sur une journée et demie banalisée.

Peu ou pas de concertation, difficile avec des emplois du temps chargés et difficilement conciliables.

La principale nous a dit que l'an prochain nous aurions une heure de concertation commune de 16 à 17 heures... payée vraisemblablement en HSE. Le dernier gros souci reste la préparation des élèves à l'exercice de l'oral...

**G. C., Créteil**

**S**uite à notre refus d'être bénévoles et celui de la direction de donner quelques HSE, un compromis a été de rattraper le lundi de Pentecôte en plaçant les oraux dans les trous d'emploi du temps des profs (et également lors de journées non travaillées). Le résultat de cette « annualisation » demande une présence de parfois 8 à 10 heures dans une journée

dans l'établissement, d'où le refus de cette formule l'an prochain et l'exigence d'une journée banalisée prise sur les cours (motion à la direction).

La plupart des élèves ne prennent pas cette épreuve au sérieux, coincée entre l'ASSR et le brevet blanc, n'ont pas travaillé, et se retrouveront avec une note qui baissera leur moyenne...

De nombreuses réunions bénévoles à 12 h 30 pour calibrer l'épreuve ont eu lieu, « séchées » par de nombreux profs en guise de protestation. Les oraux portent sur le choix d'une œuvre du <sup>XX</sup>e siècle (période se révélant trop restreinte).

**S. C., Grenoble**

**D**e nombreux professeurs sont réticents devant cette nouvelle charge de travail. Nous sommes dans l'attente d'un cadrage national plus précis. Je crains que ce nouvel enseignement associé au socle débouche sur une disparition progressive de la pratique artistique. À ce sujet, le document d'appui (Palier 3, Compétence 5) paru en novembre 2010 est éloquent.

**A. M., Grenoble**

**D**es tensions très fortes entre enseignants (certains souhaitent travailler sur les « résonances » entre œuvres plastiques et musicales, d'autres sur des projets plus « historiques »).

Cette réforme donne l'illusion aux collègues d'enseignements artistiques que leurs disciplines sont valorisées. En réalité, les autres enseignants n'ont que peu de connaissances sur le sujet très pointu qu'ils ont choisi.

Le travail devient pesant et difficile : soit on s'investit à fond pour travailler un domaine qu'on ne connaît pas (et on abandonne le travail dans sa discipline) sans parvenir au niveau des profs d'enseignements artistiques, soit on fait la « potiche » lors des oraux, soit on fait « des petits trucs » qui dévalorisent les enseignements artistiques...

On accumule des tensions supplémentaires, alors que le métier devient presque impossible.

**A. A., Grenoble**

## Et au lycée ?

On nous avait annoncé une obligation d'enseignement de l'histoire des arts à raison de 24 heures par an pour tous les élèves de lycée (général, technologique et professionnel).

Force est de constater que fort peu d'établissements l'ont fait.

Au-delà des problèmes évidents de manque de temps pour la mise en œuvre en classe et de l'absence de concertation, il n'y a eu aucune réflexion en amont sur l'articulation entre ce nouvel enseignement et les enseignements d'histoire des arts existants dans le cadre de l'option facultative ou de l'enseignement de spécialité en série L.

# Questionnaire

Merci de nous le retourner – par courriel : [contenus.secretariat@snes.edu](mailto:contenus.secretariat@snes.edu)

ou par courrier : **SNES - secteur contenus, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13** ou par fax : **01 40 63 29 76**

PRÉNOM : ..... NOM : .....  
(facultatif) (facultatif)

ACADÉMIE : ..... DISCIPLINE : .....

Syndiqué SNES ?  OUI  NON

Avez-vous participé à l'enseignement de l'histoire des arts cette année ?  OUI  NON

Avez-vous été membre du jury d'histoire des arts cette année ?  OUI  NON

## I. L'enseignement

1. Êtes-vous plutôt satisfait de l'introduction de l'enseignement de l'histoire des arts sous sa forme actuelle au collège ?  
 OUI  NON  PARTIELLEMENT

Expliquez pourquoi : .....

2. Estimez-vous qu'il faut garder le principe d'un enseignement d'histoire des arts ?  OUI  NON

3. Si vous pensez qu'il faut garder le principe mais que sa forme actuelle ne vous satisfait pas (question 1), que proposeriez-vous ?

– De rajouter un enseignement d'histoire des arts en tant que tel dans l'emploi du temps des élèves, comme une nouvelle discipline ?  OUI  NON

– D'augmenter le temps d'enseignement de certaines disciplines ?  OUI  NON  
Si oui, lesquelles : .....

– D'installer un dispositif interdisciplinaire dans les emplois du temps des élèves ?  OUI  NON  
Autre ? .....

4. Avez-vous participé à des actions de formation continue ?  OUI  NON

5. Avez-vous travaillé en concertation avec vos collègues ?  OUI  NON

6. Si oui, avez-vous obtenu une rémunération pour cette concertation, et de quelle nature (nombre d'HSE par exemple) ?  
.....

7. S'il existe un conseil pédagogique dans votre établissement, a-t-il joué un rôle pour la mise en place de l'enseignement, le choix des thèmes, etc. ?  OUI  NON

Si oui, précisez lequel : .....

8. Un partenariat avec une structure culturelle a-t-il été mis en place pour cet enseignement ?  OUI  NON

Si oui, avez-vous eu les moyens, notamment financiers, de l'organiser ?  OUI  NON

Merci de préciser et développer : .....

## II. L'évaluation au brevet

1. L'évaluation des élèves se déroule-t-elle :  
– lors d'une séquence pédagogique  OUI  NON  
– lors de journées banalisées  OUI  NON  
(et dans ce cas combien ?) .....

– ou d'une autre manière ? .....

2. Quels sont les critères d'évaluation ? (merci de joindre une grille éventuelle)  
.....

3. Quelle est la composition des jurys (nombre de personnes par jury, et discipline enseignée) ?  
.....

4. Sur quel créneau horaire se déroule l'évaluation pour les enseignants (décharge de cours, temps libre rémunéré en HSE, etc.) ?  
.....

5. S'il existe un conseil pédagogique dans votre établissement, a-t-il joué un rôle pour l'organisation de l'épreuve ?  OUI  NON  
Si oui, lequel : .....

6. Êtes-vous plutôt satisfait de l'introduction d'une épreuve d'histoire des arts au brevet ?  
 OUI  NON  PARTIELLEMENT  
Expliquez pourquoi : .....

7. Êtes-vous plutôt satisfait du coefficient 2 affecté à l'épreuve ?  OUI  NON  
Pourquoi ? .....

8. Estimez-vous que l'histoire des arts doit être évaluée au brevet ?  OUI  NON  
Si oui, sous quelle forme ?  
 Épreuve terminale orale ?  Écrite ?  Contrôle continu ?  
 Autre ? .....

Quel coefficient ?

Propos libres (réflexion, critiques, propositions...) :  
.....  
.....  
.....